

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 7 mai 2026

**Date de la
convocation**
29/04/2026

Date d'affichage
29/04/2026

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 23

En exercice : 23

Réf : CM 2026-39

Pour : 21
Contre :
Abstention :

Publication ou
notification
du : 19 MAI 2026

Le sept de l'an deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 20 – ANTY Olivier, APPOLONUS Véronique, BENITEZ Pascal, BERNIOT Cécile, BIDI SINDA Maecck Garel, CAFFIN Mickael, DEVISE Aurelia, DUCKMAN Denis, DUCKMAN Sébastien, FRITSCH Morgane, GIRARD Marilyne, LACOSTE Stéphane, LE GUILLOU Isabelle, LEONARD Dany, MALINGRE Michel, MEYFROODT Nicolas, PORTIER Alexandre, SOLLET Céline, TAGUAY Nicolas, WARNER Sylvia

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 2–ESNEULT Alexis, JULES Dorothée,

Absents donnant pouvoir : 1– ORLUC Sandra à MALINGRE Michel,

Secrétaire de séance : LE GUILLOU Isabelle

OBJET: Commission communale de sécurité

Suite au décret N°95 260 du 08 mars 1995, il a été créé à Bernes sur Oise une commission communale pour la sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public.

Cette commission est présidée par le Maire qui peut se faire représenter par un de ses adjoints.

Sont membres de la commission avec voix délibérative :

- Le commandant de la brigade de gendarmerie,
- Le commandant de groupement de sapeurs-pompiers,
- Un agent de la D.D.T,
- Les autres représentants des services de l'état membres de la commission consultative départementale de sécurité dont la présence s'avère nécessaire.

Sont membres de la commission à titre consultatif, en fonction des affaires traitées, des personnes dites qualifiées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix DÉSIGNE pour remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement :

- M. Stéphane LACOSTE
- M. Pascal BENITEZ
- M. Sébastien DUCKMAN

Sont désignées comme personnes qualifiées :

- M. Alexis ESNEULT
- M. Alexandre PORTIER

Fait à Bernes sur Oise, le 7/5/2026

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Olivier ANTY

La secrétaire de séance

Isabelle LE GUILLOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr.

